



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation casques bleus

Question écrite n° 7684

Texte de la question

Mme Corinne Vignon appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les 823 casques bleus français présents sur 7 opérations de l'ONU, qui n'ont, selon STAND et l'ONU, pas eu accès à une formation suffisante pour être envoyés sur le terrain. Aujourd'hui, seules deux semaines sont nécessaires avant de partir en mission, alors même qu'il y a un total de 21 formations comprenant entre autres la protection des personnes vulnérables, ou encore les bases des droits de l'Homme. Ce manque de temps de formation entraîne des failles importantes dans les dispositifs de maintien de la paix ainsi que, parfois, des actes qui auraient pu être évités. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend donner des formations plus longues avec davantage de moyens aux casques bleus français afin de répondre à la complexité croissante des missions.

Texte de la réponse

Les actions de formation et de préparation opérationnelle dispensées aux militaires permettent à ces derniers de faire face aux diverses menaces, en France comme à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'une mission conduite sous commandement national ou international. La capacité de nos soldats à enchaîner et à maîtriser les différentes phases de leur métier que constituent la formation, l'entraînement et l'engagement opérationnel garantit la polyvalence de notre modèle d'armée et est adaptée à l'évolution de ces menaces. Il convient d'ajouter que les militaires déployés en opération bénéficient d'une mise en condition finale visant à leur faire acquérir, pour chaque théâtre, les savoir-faire particuliers nécessaires au regard du type de la mission, de la situation locale, des menaces existantes et des conditions d'engagement (cadre légal et règles d'engagement). Cette mise en condition est constitutive du cycle de préparation opérationnelle des forces terrestres et donne lieu à une certification par le commandement. Enfin, le soldat retire de sa participation à des engagements variés une expérience et des enseignements qui lui permettent de couvrir une large étendue du spectre de la guerre, depuis la basse jusqu'à la haute intensité. Que le soldat français serve ou non dans le cadre d'une mission de l'ONU, sa formation et son entraînement le rendent donc parfaitement apte à agir dans le contexte juridique propre à son engagement, avec une parfaite connaissance des enjeux, des rapports politiques et humains locaux et des interactions avec les autres contingents constitutifs de la force déployée.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7684

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3436

Réponse publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5792